Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Régularisation d'une canadienne sans papier

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis canadienne de Toronto, 44 ans et vis à Angers depuis plus de 4 ans. Je cherche à régulariser ma situation afin de pouvoir y vivre et travailler en tant que Traductrice (français ? anglais) ou Professeur d'anglais dans un établissement privé. J'ai l'équivalent de BAC + 5.

J'ai essayé de demander un visa d'étudiante auprès du Consulat français à Toronto - mais après avoir étudié deux ans ! J'ai fait 1 an de théologie et l'italien pour perfectionner mon français plus 1 an en linguistique, niveau Master; je n'ai pas encore eu). De plus, j'ai oublié d'enlever mon expérience de travail en France sur mon C.V. (c'était si peu, j'ai animé des ateliers d'anglais dans un collège trois fois par semaine pendant 40 minutes, 8 mois maximum) du coup j'ai été "grillé".

Inutile de dire que j'ai été refusé un visa mais je vis toujours à Angers et donne des cours particuliers.

Depuis août 2006, j'ai eu un logement, un compte bancaire, etc. à mon nom. J'ai payé mes taxes d'habitation et n'ai jamais exploité le système de sécurité en France. J'ai toujours acheté de l'assurance médicale au Canada avant de repartir.

Par ailleurs, je voyage au moins trois fois par an (au Canada ou ailleurs).

Maintenant je voudrais bien régulariser ma situation pour pouvoir travailler légalement et vivre en France ; Je suis née au Philippines mais j'ai immigré au Canada à l'âge d'un an avec ma famille (ils ont tous un bon boulot à Toronto et ne risque pas de venir vivre avec moi). J'ai plusieurs propositions de mariage mais ne veux pas prendre ce chemin. Dois-je attendre encore 5 ans pour une régularisation ? D'après votre expertise, j'aurai une bonne chance si je vais à la Préfet ?

Très cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si je comprends bien à l'heure actuelle vous êtes en situation irrégulière? Ou bien vous avez un titre de séjour?
Avez vous une perspective d'embauche en CDI?

Cordialement

Par Visiteur

J'ai actuellement un statut de "touriste", pas besoin d'un visa/titre de séjour en tant que Canadienne pour un séjour de moins de 3 mois.

Je cherche un emploi dans l'enseignement de l'anglais (ma langue maternelle) à Wall Street ou un autre établissement mais j'aimerais bien terminer mon Master avant. J'aimerais continuer mon master mais à l'Université d'Aix/Marseille. Je crois que ce serait impossible de redemander un visa d'étudiant/de long séjour au consulat à Toronto comme j'ai été déjà refusée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, cher /chère maître, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations,

---
Par Visiteur

Serait-il bénéfique de négocier un CDI auprès des amis qui ont leur propre cabinet; mais ils sont architectes, médecins, je ne sais pas si cela peut être utile ?

Par Visiteur

Bonsoir Madame

Je cherche un emploi dans l'enseignement de l'anglais (ma langue maternelle) à Wall Street ou un autre établissement mais j'aimerais bien terminer mon Master avant.
Vous pouvez essayer de faire à nouveau une demande de visa étudiant mais si ce dernier vous est refusé les choses vont se compliquer.

Le mieux serait effectivement avant l'expiration de votre visa de trouver un CDI correspondant à vos compétences.
Votre employeur vous aiderait alors à faire les démarches afin d'obtenir un titre de séjour mention salarié qui vous permettrait de travailler et de finir votre Master.

Serait-il bénéfique de négocier un CDI auprès des amis qui ont leur propre cabinet; mais ils sont architectes, médecins, je ne sais pas si cela peut être utile ?
Si le poste proposé n'est pas en adéquation avec vos compétences je crains que la demande soit rejetée.
Par ailleurs il faut savoir qu'un employeur français doit faire certaines démarches afin d'employer un travailleur étranger avant un travailleur français (recherche de salarié par le biais de pole emploi pendant un certain temps, passage de petites annonces, salariés français qui ne correspondent pas aux attentes).

Cordialement